



2ème job durant son temps de travail principal

Par **nougatine976**, le 13/10/2012 à 16:53

Bonjour

La parfumerie dans laquelle je me rends habituellement en tant que cliente est franchisée et embauche un responsable d'équipe et 3 conseillers de vente. Parmi eux, l'une de ces employées, qui est en CDI, utilise le lieu de la boutique pour revendre des produits qu'elle a achetés ailleurs (montres, vêtements), qu'elle expose et qu'elle vend aux clients au vu et au su de tous. Ces ventes constituent pour elle un gain supplémentaire de revenus.

N'est-ce pas de la revente illégale?

Dans quelle mesure est-elle dans ses droits ou pas?

Puis-je faire un courrier à la répression des fraudes?

Que risque le responsable à autoriser cette vente dans une boutique franchisée?

Merci d'avance de votre aide.

Par **lexconsulting**, le 18/10/2012 à 19:39

Bonjour

Franchement dans le genre dénonciation vous n'êtes pas mal !

Vous êtes cliente d'une parfumerie et vous voulez dénoncer une salariée en CDI qui utilise le lieu de la boutique pour vendre des produits différents.

Le responsable franchisé est un commerçant indépendant, ce qui signifie qu'il fait ce qui lui plait dans sa boutique (dans les limites des clauses du contrat de franchise), et très honnêtement ce n'est pas votre problème de savoir ce qu'il autorise ou pas de la part de ses salariés (qui vous dit que la salariée en question n'est pas auto-entrepreneur et bénéficie d'une convention d'occupation d'une partie du magasin pour revendre des produits)?

La seule personne concernée par ce problème, si problème il y a, reste l'employeur non ? Si les clients commencent à dénoncer à tout va sans prendre les renseignements adéquats, où va-t-on ?

Si cela vous gêne d'acheter dans cette boutique, allez acheter vos parfums ailleurs.

C'est incroyable ce que l'on peut voir comme questions parfois sur ce forum....

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>